

- AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES
 - Périmètre de protection
- AG2 - SITES INSCRITS ET CLASSES
 - Site inscrit
- AS1 - Eaux potables et minérales
 - Périmètre de protection
 - Protection éloignée
- PM1 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS OU MINIERES
 - mouvement de terrain
- PT1 - TRANSMISSIONS RADIOELECTRIQUES
 - Zone de Protection
- PT2 - PROTECTION RADIO-ELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES
 - Liaison hertzienne
 - Zone spéciale
 - Zone secondaire
- PT3 - TELECOMMUNICATIONS
 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication
- T1 - VOIES FERREES
 - Zone ferroviaire
- EL7 - ALIGNEMENT
 - Servitude d'alignement des voies publiques
- T5 - DESAGÈMENT DES AÉRODROMES CIVILS OU MILITAIRES
 - Servitudes aéronautiques de désagagement

- INFRASTRUCTURE ROUTIERE**
- Autoroute
 - Nationale
 - Départementale
 - Autre
- FOND DE CARTE**
- Ligne communale
 - Piste aérodrôme
 - Bâti
 - Hydrographie

CONDITIONS D'UTILISATION DES IT :
 Diffusé dans la convention entre la DREE et la DDT 95 en date du 6 novembre 2015.
 Pour des raisons de sécurité, les tracés des servitudes (des IT (RPA) et (D) (DPT) (SAC) ne figurent plus sur le plan.
 Les servitudes sont représentées par la servitude IT - CANALISATION TRANSPORT respectivement Hydrocarbures et Gaz.
 Station graphique issue d'un plan de détail informatique, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque titre que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [nom] transporteur(s) concerné(s).
 La position des ouvrages ne peut pas être influencée par des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-18 du code de l'environnement et leurs articles d'application).
 Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport enterrées, il est obligatoire d'effectuer auprès du [nom] transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux articles R554-21 et R554-23 du code de l'environnement.

Commune de Domont en 1 seul plan

Sources : ©IGN, BDTOPOV06020 ; ©IGN, PCL-VECTEUR06019; DRIEE-IFR019 ; DDT95 (Mod. SUP2021.01)
 Auteur : CCTI666/ATSPG
 Date : 11 mars 2021

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE DOMONT**

